

EXPERT EN EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

RS1289 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227
Formacode(s)	12587
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

- ? Acquérir l'ensemble des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier d'expert en efficacité énergétique du bâtiment, tel que défini dans la directive Efficacité Énergétique.
- ? Valoriser les compétences en devenant expert certifié
- ? Assister le maître d'ouvrage pour apporter des solutions efficaces et innovantes dans la gestion de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires,
- ? Définir, chiffrer et coordonner les priorités de travaux envisagés,
- ? Participer à la conception des cahiers des charges et autres documents de consultation des entreprises liés à l'efficacité énergétique pour la rénovation des bâtiments,
- ? Réaliser en tant que prestataire extérieur au sein d'un bureau d'études qualifié RGE énergies ou non, l'audit énergétique des bâtiments selon les nouvelles normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Expertise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments selon les exigences de la norme NF EN 16247-1 et 2

- Les fondamentaux de la réglementation thermique appliqués aux bâtiments
- Efficacité énergétique passive - L'enveloppe du bâtiment
- Efficacité énergétique active
- Indicateurs de performance et optimisation énergétique
- Réalisation d'un rapport d'audit externe

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour vous présenter à l'examen vous devez répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

- Diplôme dans le domaine de la maîtrise de l'énergie
- Une expérience professionnelle dans la maîtrise des équipements de mesure, des méthodologies et des moyens techniques permettant la réalisation d'audits énergétiques conformément aux normes NF EN 16247 (exemple : Thermicien, auditeur énergétique, référent technique ou auditeur en bureau d'études, spécialiste des installations de chauffage, de production d'énergie et de climatisation...)

En fonction du niveau de votre diplôme, le nombre d'année d'expérience professionnelle requis varie :

- Diplôme inférieur au niveau II 7 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau II 4 ans d'expérience professionnelle

- Diplôme de niveau I 3ans d'expérience professionnelle

Formation à l'audit – obligatoire :

Dans les 3 années précédant la candidature, vous devez avoir suivi une formation aux exigences de l'audit énergétique prévues par les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2 d'une durée totale minimum de 35 heures.

Cette formation doit permettre au candidat de disposer des notions fondamentales :

- De la thermique appliquée au bâtiment,
- De l'enveloppe et de ses systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- De la méthodologie de l'audit énergétique appliquée aux bâtiments

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1289/>